

POLITIQUE D'UTILISATION ET DE REMBOURSEMENT

UTILISATION

Conditions d'utilisation

La Direction de la culture, du sport et du développement des communautés se réserve le droit d'annuler sans préavis toute inscription dont le paiement n'est pas reçu dans les 96 heures suivant l'inscription à ladite activité; de modifier l'horaire, le lieu, le professeur ou moniteur des activités ainsi que de reclasser un participant. Elle n'est pas tenue de remettre une activité ou un cours annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté. Elle pourrait annuler un ou plusieurs groupes ou activités advenant un manque de participants ou de ressources nécessaires. Les personnes inscrites seront alors contactées par téléphone ou par courriel avant le début des activités. À la suite de tout autre événement fortuit, la Ville de Longueuil peut également être dans l'obligation d'annuler une activité et communiquera avec les participants dans la mesure du possible.

Procédure d'utilisation

Pour s'inscrire, chaque participant, peu importe son âge, doit avoir en main sa carte Accès Longueuil. La carte (renouvelée tous les deux ans) doit être valide et le dossier sans infraction. Pour les non-résidents, la carte Accès Longueuil est renouvelable chaque année avec tarification.

Rabais

- **Activités physiques et sportives de Greenfield Park**
 - ▶ **25 % de rabais pour les aînés (55 ans et plus) s'inscrivant à un cours pour adultes (16 ans et plus).** Ce rabais est calculé automatiquement dès que le participant inscrit son numéro de carte Accès Longueuil, son numéro de téléphone et son adresse courriel permettant de vérifier la date de naissance inscrite au dossier. Nous encourageons donc le participant à payer par carte de crédit immédiatement au moment de son inscription en ligne. Ce rabais est déjà inclus au prix régulier des cours réservés exclusivement aux aînés (55 ans et plus).

Notez qu'aucun rabais n'est accordé pour les activités aquatiques, Karibou^{MD} ni les ateliers culturels. Nous encourageons donc le paiement par carte de crédit immédiatement au moment de l'inscription.

Assurances

Chaque participant est invité à se prévaloir d'une police accident personnelle. La Ville de Longueuil détient uniquement une assurance responsabilité civile qui ne couvre pas les blessures subies par le participant durant la pratique des activités.

PUBLICATION D'IMAGES

Lors d'activités ou événements tenus dans les lieux publics extérieurs ou intérieurs, il est possible que des photos sur lesquelles se trouvent des participants soient prises pour la Ville de Longueuil et publiées sur ses réseaux sociaux ou autres supports d'information. Notez qu'aucune photo qui pourrait identifier un enfant ne sera diffusée sans l'autorisation préalable des parents ou tuteurs légaux.

REMBOURSEMENT, ANNULATION, MODIFICATION OU TRANSFERT DE LA VILLE DE LONGUEUIL

Le citoyen doit respecter les politiques de fonctionnement et de tarification en vigueur de la Ville de Longueuil ou de l'arrondissement, selon le cas.

Aucun remboursement ou note de crédit de 10 \$ et moins ne sera traité. Le remboursement est fait par chèque dans un délai de quatre semaines suivant la demande.

Par le participant

Pour toute demande d'annulation ou remboursement, le formulaire suivant doit être rempli et transmis. Des frais administratifs de 10 \$ seront retenus pour chacune des personnes inscrites à une activité. Cliquez sur le lien pour accéder au [Formulaire de demande de remboursement](#).

► En cas d'annulation d'une inscription **10 jours ou plus avant le début de l'activité** :

Le remboursement sera accordé sans aucune raison nécessaire. [Formulaire de demande de remboursement](#).

► En cas d'annulation d'une inscription moins de **10 jours avant la tenue de l'activité** :

Le remboursement sera accordé seulement en cas de force majeure telle qu'une maladie. [Formulaire de demande de remboursement](#).

► En cas d'annulation **après le début du cours** :

Le remboursement sera accordé en cas de force majeure seulement. De plus, la demande devra être faite avant la tenue du troisième cours. Seuls les cours à venir seront remboursés. [Formulaire de demande de remboursement](#).

► Aucun rabais ni remboursement pour les ateliers culturels de six semaines et moins et les ateliers thématiques.

Par la Ville de Longueuil

► Avant le début de l'activité : les frais d'inscription seront remboursés intégralement.

► Après le début de l'activité : le remboursement des cours non suivis sera applicable, à moins que l'activité ait été reportée.

La Direction de la culture, du sport et du développement des communautés rend disponible cette technologie auprès de promoteurs partenaires reconnus à la suite d'ententes pour leurs activités. En règle générale, les mêmes conditions de remboursement, annulation, modification ou transfert sont applicables, mais peuvent tout de même varier. Prière de vous informer auprès de ceux-ci lors de votre demande. Cependant, toutes les activités produites par les organismes reconnus sont sous l'entière responsabilité des conseils d'administration dûment élus par leurs membres.